

LE NOUVEAU LYON

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de Poste

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENTS

	Trois Mois	Six Mois	Un An
Rhône, Ain, Isère, Loire, Saône-et-Loire, ...	5 fr.	10 fr.	18 fr.
Autres départements	6 »	12 »	22 »
Etranger (Union postale)	9.50	19 »	36 »

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

de 9 heures du matin à minuit
LYON - 7, Place des Terreaux, 7 - LYON
— TÉLÉPHONE —

ANNONCES

Les Annonces du "NOUVEAU LYON" sont reçues :
A LYON : AU BUREAU DU JOURNAL, Place des Terreaux, 7
A PARIS : DANS TOUTES LES AGENCES DE PUBLICITÉ.

ELECTIONS LÉGISLATIVES

Du 17 février 1895

RHÔNE

PREMIER ARRONDISSEMENT DE LYON

SCRUTIN DE BILLOTTAGE

Candidat de la discipline républicaine

Alfred FAURE

Conseiller municipal du premier arrondissement, professeur à l'Ecole nationale vétérinaire.

ISÈRE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-MARCELLIN

Candidat républicain progressiste

Alphonse CLERC

Ingenieur en chef des Ponts et Chaussées, Chevalier de la Légion d'honneur, Propriétaire à St-Marcellin et à St-Roman.

BULLETIN DU JOUR

Une dépêche anglaise signale une collision au Siam entre nos troupes et la population. Un officier français aurait été blessé.

Au Palais-Bourbon, continuation du budget de l'instruction publique, dans le vote duquel la Chambre fait montre d'une générosité inquiétante.

Au Palais de justice, audition des témoins dans l'affaire des maîtres chanteurs, contre qui les charges s'accroissent.

Rien n'est encore décidé concernant le voyage de M. Félix Faure au camp de Sathonay.

Graves inondations en Espagne. Plusieurs victimes.

La cour d'assises du Rhône a condamné l'ex-agent de change Rey à cinq ans de prison.

Lire à la 3^e page nos dépêches de la dernière heure.

Lettre Parisienne

Paris, 13 février.

LE SCRUTIN DE LISTE — LES EXPÉDITIONS EN AFRIQUE. — SUR LE NIL. — ITALIE ET RUSSIE.

M. Goblet, le vrai, le seul représentant de la démocratie radicale, propose de revenir au scrutin de liste pour l'élection des députés.

Je ne saurais dire au juste combien de fois nous avons déjà passé du vote uninominal au scrutin de liste. Nous ressemblons un peu en cela à un malade qui change de potion, dans l'espoir de trouver un soulagement à ses souffrances. Plus il se retourne, plus il se fatigue, et le mal ne s'en va pas.

Dans tous les modes d'élections législatives, comme dans la plupart des choses humaines, il y a du bon et du mauvais.

L'idéal serait un scrutin national : soit chaque électeur ne désignerait qu'un seul candidat, comme le demandait M. de Villermont, soit qu'il voterait pour tous les députés ; mais ce système est impraticable et il faut trouver un moyen terme.

Le scrutin de liste a l'avantage de soustraire l'élection aux influences locales, mais il augmente d'autant l'influence du gouvernement. On l'a aboli pour éviter le danger de voir Boulanger se faire plébisciter ; va-t-on le rétablir pour faire plébisciter les radicaux ?

Le véritable esprit historique du système parlementaire, tel qu'il nous est venu d'Angleterre, est l'élection uninominale ; aussi la Chambre des députés anglaise s'appelle Chambre des communes, parce qu'elle représente la réunion des délégués des communes, qui délibèrent sur les subsides demandés par le souverain. C'est la tradition anglaise, dont l'esprit n'a jamais changé et ne changera pas, parce que dans un pays où le self government fait partie du caractère national, on n'a pas même l'idée d'ingérences locales ou ministérielles.

Au lieu de changer le système de votation, nous ferions mieux de changer notre organisation administrative. Avec la décentralisation, on écarterait les inconvénients du vote uninominal, tel qu'il est pratiqué chez nous et on ferait d'une pierre deux coups. Malheureusement, on ne fera ni l'un ni l'autre.

Le scrutin de liste trouverait à la Chambre beaucoup de partisans. Je ne pense pas, toutefois, qu'il ait chance d'être adopté. Trop de députés y perdraient leurs sièges.

On n'a pas de bonnes nouvelles de la

mission Montell en Afrique. Le bruit court de son rappel ; je le crois probable.

L'Europe, comme si elle n'avait pas assez de soucis s'en va en cherchant à bas où il n'y a rien de bon à attendre. Les missions africaines se trouvent en face d'un dilemme insoluble. Si elles ne sont pas nombreuses, elles sont massacrées ; si elles sont nombreuses, elles ne trouvent pas à se ravitailler.

L'espoir de trouver des peuples amis est un leurre, on n'est jamais l'ami de celui qui envahit votre maison, si bonnes que soient ses intentions.

Les indigènes ne goûtent pas les avantages de la civilisation européenne et ne cèdent qu'à la force. Ils ont, d'ailleurs, pour allié le climat de leur pays, qui est mortel pour les blancs.

Avec le temps et grâce à la supériorité de notre armement, nous viendrons à bout de leur résistance, mais ce triomphe coûtera cher en hommes et en argent. Voyez ce qui arrive aux Anglais, aux Allemands, aux Portugais, aux Hollandais. En matière d'expéditions coloniales, les difficultés et les périls sont les mêmes pour tous.

Le gouvernement anglais, à ce qu'il paraît, ne soulèvera pas de difficultés pour l'affaire des transports, mais la mauvaise humeur est grande, au delà du détroit, à propos du Congo. On nous croit déjà sur le Nil.

Cela n'est pas exact. Il n'y a rien de changé, au contraire, nous nous sommes assurés que rien ne changera : voilà tout. Mais, à Londres, on est tellement agacé qu'on voit constamment Annibal aux portes. Annibal, c'est nous. Cet état d'esprit rend très probable une marche des troupes anglo-égyptiennes sur Khartoum. Avec l'aide des Italiens à Kassa, on espère avoir raison des Derviches et réaliser l'union de l'Angleterre africaine du Midi avec celle du Nord.

On signale de Saint-Petersbourg une grande amélioration des relations entre la Russie et l'Italie.

La chancellerie russe a donné les assurances les plus amicales au sujet de la mission russe en Abyssinie et les pourparlers pour un traité de commerce entre les deux pays avancent ; même, la question difficile des bleds serait à la veille d'être résolue. Mais cet exemple même ne touchera pas le doux Meline.

L'Italie admettra les bleds russes, bien que la crise agraire soit très aiguë chez elle. Pendant ce temps nous verrons nos frontières, chaque jour davantage.

UN PARISIEN.

LETTERE DE SUISSE

Berne, 13 février.

Le rapport du département fédéral des chemins de fer sur le rachat par l'Etat des lignes ferrées suisses est prêt. Il traitera du rachat sur la base des concessions, et contiendra l'estimation du prix de revient, des principales lignes à voie normale. A cet effet, le département fédéral a fait calculer le rendement net de chacune de ces lignes pendant les dix dernières années.

Le Conseil fédéral fait démentir cette nouvelle par les moyens officiels dont il dispose, et se défend d'avoir fait aucune communication, mais tenez le fait pour exact, malgré les démentis.

La commission du Conseil national siégeant à Zurich pour discuter le projet de banque d'Etat, vient de terminer ses travaux après six jours de délibération.

M. Hauser, conseiller fédéral, chef du département des finances et péages, assistait aux séances et a vivement défendu son projet auquel, du reste, il n'a pas été opposé de grandes modifications.

La commission réserve aux cantons le droit de faire un apport de 2/5 et chaque canton aura droit à 10 bons de participation de 10.000 francs chacun. Le capital de fondation rapportera 3 1/2 o/o d'intérêt.

Pour le Conseil d'administration de la Banque d'Etat, le président et 6 membres seront nommés directement par le Conseil fédéral, et 14 membres par les Chambres sur double présentation du Conseil fédéral. La Commission doit se réunir à nouveau le 7 mars prochain.

On parle de reviser, sur la proposition de M. Schumi, inspecteur fédéral, la loi sur le commerce du vin au détail (vin à emporter). Les garanties d'hygiène seraient, de la part des vendeurs, très insuffisantes.

Encore un referendum en perspective ! Le rejet regrettable de la loi sur la représentation diplomatique a eu pour effet d'encourager les amateurs d'agitation électorale.

Aujourd'hui, le comité conservateur St-Gallois organise une demande de referendum populaire contre la loi réglant les traitements des fonctionnaires militaires fédéraux. Cette loi, en effet, est loin d'être populaire et le nombre des voix nécessaires pour obtenir le referendum pourrait bien être atteint.

En réalité, c'est la lutte entre les cantons et le pouvoir centralisateur de Berne qui s'accroît. L'administration fédérale à Berne est accusée, à tort ou à raison, de centraliser à outrance et de chercher à faire de la Suisse non plus une confédération de cantons constitués chacun en état autonome, indépendant, mais un pays divisé en province dépendante.

dant d'une capitale qui possède le siège d'un gouvernement unique.

Est-ce exact, il faut en douter et la caractéristique n'est pas si grande qu'il faille à chaque instant mettre en mouvement le vote populaire.

La société suisse pour les intérêts des voyageurs, dont le siège est à Berne, vient de prendre une initiative dont les résultats seront avantageux pour les milliers de touristes qui visitent notre Suisse.

Elle vient de demander à la Compagnie des chemins de fer du Jura-Simplon, et à la Compagnie générale de navigation du Léman de vouloir bien arriver à une entente pour que les billets directs de parcours servent indifféremment soit par bateau, soit par chemin de fer, et cela pour favoriser la circulation des étrangers. Il faut remarquer ici que déjà des facilités sont accordées par les compagnies désignées plus haut, sur certains points de leur parcours parallèle.

SYLVAIN NOEL.

P.-S. — Nouvelles des zones : Le préfet de la Haute-Savoie a fait la répartition complète des bons viticoles pour 10.000 hectolitres de vin provenant de la zone, qui ont été ou seront admis en 1895 à entrer dans le canton de Genève, en franchise de tout droit fédéral. Les propriétaires avaient fait leur déclaration en conséquence dans le courant de janvier. Les bons mis en réserve qui, à la date du 1^{er} septembre prochain, n'auraient pas été réclamés, seront considérés comme disponibles et feront l'objet d'une nouvelle répartition entre les viticulteurs dont les demandes récentes ont été réduites.

Dimanche, 10 février, a eu lieu à Annemasse une réunion de maires de communes, d'industriels et de commerçants, qui ont voté la motion suivante : « L'assemblée invite et prie nos représentants de faire tous leurs efforts pour, dans la question de nos relations commerciales avec la Suisse, faire triompher le principe de la réciprocité absolue. C'est la seule règle juste et équitable qui doit présider à nos rapports avec nos voisins. »

Des bases ont été jetées par un futur syndicat industriel des zones. S. N.

L'AGIO DANS L'ASSURANCE MARITIME

L'heureuse arrivée de la Gasconne n'a pas seulement mis fin à l'affreux malaise de tous, aux angoisses surtout des familles qui avaient quelques-uns de leurs à bord du navire ; elle a coupé court, entre assureurs français et anglais, à l'agio le plus enflé, au plus passionnant échange de Paris.

La Gasconne, en effet, ne portait pas que des vies humaines ; elle avait emmagasiné dans sa cale pour plusieurs millions de marchandises ; elle représentait elle-même une valeur d'environ 7 millions ; le tout, comme de coutume, assuré par des centaines de compagnies d'assurances engagées, par une perte de 12 à 14 millions au cas nettement envisagé d'un sinistre.

Ces assurances, contractées en vue du risque normal, n'avaient coûté, au départ pour New-York, que le faible taux ordinaire, soit 25 centimes pour une valeur déclarée de 100 francs.

Quand l'expédition a versé pour les marchandises le quart pour cent de rigueur, il n'a plus à s'inquiéter de quoi que ce soit : sa sécurité est désormais absolue. Que le paquebot brûle en mer ou qu'il coule, l'assuré touchera l'intégralité de la somme à laquelle il a évalué son envoi.

C'est l'assurance, par contre, qui est inquiète. Le bateau n'est-il pas arrivé à l'heure dite, un retard est-il signalé, une catastrophe est-elle à prévoir, il s'agit, et, s'il répond d'une somme importante, il prend peur.

Dans ce cas, il se rassure ; mais, comme le risque n'est plus le risque normal, la prime tombe.

Jeudi dernier, après un retard de trois jours, on payait le matin cinq et, dans l'après-midi, huit pour cent. Moyennant une prime immédiate versée de 4 o/o ou de 4 centimes francs pour « dix mille » l'assureur recouvrait son calme et transmettait à son réassureur l'inquiétude. Que celui-ci, le lendemain, le surlendemain, ne vint rien venir, qu'il commençât à croire au sinistre, il s'épouventait à son tour et passait à une tierce compagnie l'assurance, mais il y allait cette fois de sa poche et, pour être délivré de tout souci, ce n'est plus huit cents francs qu'il payait pour un assureur dix mille, c'est deux mille, deux mille cinq cent. Le manque de nouvelles persistant, la prime avait monté de cinq ou huit à vingt et vingt-cinq pour cent.

A ce jeu, pour peu que le retard se prolonge, on va vite, à la fin même on s'affole. Lundi, à Londres, où la réassurance en cas de retard se pratique d'une manière à peu près exclusive, la prime s'était élevée à quarante-dix pour cent, ce qui signifie que pour transmettre à un autre assureur la responsabilité de cette assurance de dix mille francs que nous avions prise, tout à l'heure, pour exemple, vous aviez à payer la somme nette de quatre mille deux cents francs. Et cela se passait à midi : la fermeture de la Bourse, il est à présumer que le chiffre était non plus de quarante-deux, mais bien de quarante-cinq. Il se serait élevé aujourd'hui à cinquante. Aucune nouvelle ne serait venue qu'on aurait monté de la sorte jusqu'à soixante-dix, soixante-quinze et même à quatre-vingt. Deux ou trois mois encore après le départ, après la perte supposée du bateau, des intrépides continueraient à se livrer pour peu qu'une chance infinitésimale leur restât, à ce jeu dangereux de probabilités.

Quoi qu'il en soit, on peut affirmer que dans ces six derniers jours de retard, il s'est fait à Londres, rien que sur la Gasconne, pour plusieurs millions de transactions.

Les personnes qui auraient à se plaindre d'irrégularités dans la réception du journal sont priées de bien vouloir nous en informer.

Nous aviserons à ce qu'elles ne se renouvellent pas.

Service téléphonique

CONSEIL DE CABINET

Paris, 14 février.

Les ministres de la guerre et des postes ont fait connaître qu'ils avaient recherché une combinaison permettant à la gendarmerie de se consacrer d'une façon plus exclusive à son rôle de surveillance. Ils prendront une décision après une nouvelle conférence, toutefois il est probable que la gendarmerie sera déchargée du service des renseignements sur les hommes de la réserve et de la territoriale, ainsi que du service de remise des ordres d'appel aux jeunes soldats. Ces derniers seraient invités à se présenter à la gendarmerie.

Le général Zurlinden et MM. Gadaud et Lebon conféreront cet après-midi au sujet de la fabrication des conserves alimentaires destinées aux troupes.

M. Lebon a été autorisé à soumettre à la signature de M. Félix Faure un décret accordant la franchise aux correspondances de provenance ou à destination du corps expéditionnaire de Madagascar. En outre, les mandats inférieurs à 50 fr. seront exemptés du droit proportionnel.

Le ministre du commerce a promis aux délégués d'étudier les questions qui lui ont été soumises et les a assurés de toute sa bienveillance.

Le ministre du commerce a promis aux délégués d'étudier les questions qui lui ont été soumises et les a assurés de toute sa bienveillance.

Autour du Parlement

Paris, 14 février.

Le groupe socialiste a reçu, cet après-midi, une délégation des ouvriers de Carmaux et du bassin lyonnais, qui l'ont entretenu des diverses difficultés survenues avec les patrons au sujet du fonctionnement des syndicats.

La commission, chargée d'étudier le projet sur le monopole de l'alcool, a entendu M. Catusse, qui a déclaré que la mise en pratique se heurterait à des difficultés tellement fortes qu'on doit se demander s'il ne serait pas plus sage de conserver le système fiscal que nous possédons.

La commission, chargée d'étudier le projet sur le monopole de l'alcool, a entendu M. Catusse, qui a déclaré que la mise en pratique se heurterait à des difficultés tellement fortes qu'on doit se demander s'il ne serait pas plus sage de conserver le système fiscal que nous possédons.

La commission, chargée d'étudier le projet sur le monopole de l'alcool, a entendu M. Catusse, qui a déclaré que la mise en pratique se heurterait à des difficultés tellement fortes qu'on doit se demander s'il ne serait pas plus sage de conserver le système fiscal que nous possédons.

La commission, chargée d'étudier le projet sur le monopole de l'alcool, a entendu M. Catusse, qui a déclaré que la mise en pratique se heurterait à des difficultés tellement fortes qu'on doit se demander s'il ne serait pas plus sage de conserver le système fiscal que nous possédons.

La commission, chargée d'étudier le projet sur le monopole de l'alcool, a entendu M. Catusse, qui a déclaré que la mise en pratique se heurterait à des difficultés tellement fortes qu'on doit se demander s'il ne serait pas plus sage de conserver le système fiscal que nous possédons.

La commission, chargée d'étudier le projet sur le monopole de l'alcool, a entendu M. Catusse, qui a déclaré que la mise en pratique se heurterait à des difficultés tellement fortes qu'on doit se demander s'il ne serait pas plus sage de conserver le système fiscal que nous possédons.

La commission, chargée d'étudier le projet sur le monopole de l'alcool, a entendu M. Catusse, qui a déclaré que la mise en pratique se heurterait à des difficultés tellement fortes qu'on doit se demander s'il ne serait pas plus sage de conserver le système fiscal que nous possédons.

La commission, chargée d'étudier le projet sur le monopole de l'alcool, a entendu M. Catusse, qui a déclaré que la mise en pratique se heurterait à des difficultés tellement fortes qu'on doit se demander s'il ne serait pas plus sage de conserver le système fiscal que nous possédons.

La commission, chargée d'étudier le projet sur le monopole de l'alcool, a entendu M. Catusse, qui a déclaré que la mise en pratique se heurterait à des difficultés tellement fortes qu'on doit se demander s'il ne serait pas plus sage de conserver le système fiscal que nous possédons.

La commission, chargée d'étudier le projet sur le monopole de l'alcool, a entendu M. Catusse, qui a déclaré que la mise en pratique se heurterait à des difficultés tellement fortes qu'on doit se demander s'il ne serait pas plus sage de conserver le système fiscal que nous possédons.

La commission, chargée d'étudier le projet sur le monopole de l'alcool, a entendu M. Catusse, qui a déclaré que la mise en pratique se heurterait à des difficultés tellement fortes qu'on doit se demander s'il ne serait pas plus sage de conserver le système fiscal que nous possédons.

La commission, chargée d'étudier le projet sur le monopole de l'alcool, a entendu M. Catusse, qui a déclaré que la mise en pratique se heurterait à des difficultés tellement fortes qu'on doit se demander s'il ne serait pas plus sage de conserver le système fiscal que nous possédons.

La commission, chargée d'étudier le projet sur le monopole de l'alcool, a entendu M. Catusse, qui a déclaré que la mise en pratique se heurterait à des difficultés tellement fortes qu'on doit se demander s'il ne serait pas plus sage de conserver le système fiscal que nous possédons.

La commission, chargée d'étudier le projet sur le monopole de l'alcool, a entendu M. Catusse, qui a déclaré que la mise en pratique se heurterait à des difficultés tellement fortes qu'on doit se demander s'il ne serait pas plus sage de conserver le système fiscal que nous possédons.

La commission, chargée d'étudier le projet sur le monopole de l'alcool, a entendu M. Catusse, qui a déclaré que la mise en pratique se heurterait à des difficultés tellement fortes qu'on doit se demander s'il ne serait pas plus sage de conserver le système fiscal que nous possédons.

La commission, chargée d'étudier le projet sur le monopole de l'alcool, a entendu M. Catusse, qui a déclaré que la mise en pratique se heurterait à des difficultés tellement fortes qu'on doit se demander s'il ne serait pas plus sage de conserver le système fiscal que nous possédons.

La commission, chargée d'étudier le projet sur le monopole de l'alcool, a entendu M. Catusse, qui a déclaré que la mise en pratique se heurterait à des difficultés tellement fortes qu'on doit se demander s'il ne serait pas plus sage de conserver le système fiscal que nous possédons.

La commission, chargée d'étudier le projet sur le monopole de l'alcool, a entendu M. Catusse, qui a déclaré que la mise en pratique se heurterait à des difficultés tellement fortes qu'on doit se demander s'il ne serait pas plus sage de conserver le système fiscal que nous possédons.

La commission, chargée d'étudier le projet sur le monopole de l'alcool, a entendu M. Catusse, qui a déclaré que la mise en pratique se heurterait à des difficultés tellement fortes qu'on doit se demander s'il ne serait pas plus sage de conserver le système fiscal que nous possédons.

La commission, chargée d'étudier le projet sur le monopole de l'alcool, a entendu M. Catusse, qui a déclaré que la mise en pratique se heurterait à des difficultés tellement fortes qu'on doit se demander s'il ne serait pas plus sage de conserver le système fiscal que nous possédons.

La commission, chargée d'étudier le projet sur le monopole de l'alcool, a entendu M. Catusse, qui a déclaré que la mise en pratique se heurterait à des difficultés tellement fortes qu'on doit se demander s'il ne serait pas plus sage de conserver le système fiscal que nous possédons.

La commission, chargée d'étudier le projet sur le monopole de l'alcool, a entendu M. Catusse, qui a déclaré que la mise en pratique se heurterait à des difficultés tellement fortes qu'on doit se demander s'il ne serait pas plus sage de conserver le système fiscal que nous possédons.

La commission, chargée d'étudier le projet sur le monopole de l'alcool, a entendu M. Catusse, qui a déclaré que la mise en pratique se heurterait à des difficultés tellement fortes qu'on doit se demander s'il ne serait pas plus sage de conserver le système fiscal que nous possédons.

La commission, chargée d'étudier le projet sur le monopole de l'alcool, a entendu M. Catusse, qui a déclaré que la mise en pratique se heurterait à des difficultés tellement fortes qu'on doit se demander s'il ne serait pas plus sage de conserver le système fiscal que nous possédons.

La commission, chargée d'étudier le projet sur le monopole de l'alcool, a entendu M. Catusse, qui a déclaré que la mise en pratique se heurterait à des difficultés tellement fortes qu'on doit se demander s'il ne serait pas plus sage de conserver le système fiscal que nous possédons.

La commission, chargée d'étudier le projet sur le monopole de l'alcool, a entendu M. Catusse, qui a déclaré que la mise en pratique se heurterait à des difficultés tellement fortes qu'on doit se demander s'il ne serait pas plus sage de conserver le système fiscal que nous possédons.

La commission, chargée d'étudier le projet sur le monopole de l'alcool, a entendu M. Catusse, qui a déclaré que la mise en pratique se heurterait à des difficultés tellement fortes qu'on doit se demander s'il ne serait pas plus sage de conserver le système fiscal que nous possédons.

Les employés demandent qu'elle soit étendue aux établissements commerciaux, bureaux, magasins, etc., et que, par suite, la durée de travail soit réduite à dix heures.

Sur la deuxième question : « Condition de travail des salariés des services publics, liberté syndicale et de coalition s'y rattachant », la Fédération des employés demande la création d'une sorte de commission-tampon.

Cette commission parlementaire serait chargée tout simplement des conditions de travail pour les employés des services publics et, en cas de conflit entre eux et l'Etat, constituerait une sorte de tribunal d'arbitrage.

Sur la troisième question : « Extension aux syndicats professionnels du bénéfice de l'exemption des droits de timbre et d'enregistrement accordée aux sociétés de secours mutuels approuvées », M. Dalle a expliqué qu'un employé ayant un litige à régler avec son patron, était souvent empêché de citer ce dernier devant les tribunaux compétents, parce que la plupart des conventions se rédigeaient sur papier libre, et l'employé plaignait se trouver ainsi contraint d'avancer les 120 fr. d'amende qu'il a encouru solidement avec son employeur.

La quatrième question concernait l'interdiction obligatoire du travail les jours d'élections municipales, départementales et législatives, la fermeture des ateliers et magasins.

A propos des prud'hommes, la délégation demandait que cette juridiction soit généralisée et étendue à tout le domaine du travail. Elle protestait contre l'introduction du juge de paix dans la prud'homie.

Enfin, la dernière des revendications soulevées au ministre portait sur la réduction des frais d'encaissement, par la poste, des cotisations des adhérents aux syndicats professionnels et sociétés de secours mutuels. M. Dalle a expliqué que sa chambre syndicale, dont les cotisations sont de 1 fr., 2 fr. et 3 fr., était ainsi frappée d'un droit de recouvrement variant de 25 à 30 o/o.

Le ministre du commerce a promis aux délégués d'étudier les questions qui lui ont été soumises et les a assurés de toute sa bienveillance.

Le ministre du commerce a promis aux délégués d'étudier les questions qui lui ont été soumises et les a assurés de toute sa bienveillance.

Le ministre du commerce a promis aux délégués d'étudier les questions qui lui ont été soumises et les a assurés de toute sa bienveillance.

Le ministre du commerce a promis aux délégués d'étudier les questions qui lui ont été soumises et les a assurés de toute sa bienveillance.

Le ministre du commerce a promis aux délégués d'étudier les questions qui lui ont été soumises et les a assurés de toute sa bienveillance.

Le ministre du commerce a promis aux délégués d'étudier les questions qui lui ont été soumises et les a assurés de toute sa bienveillance.

Le ministre du commerce a promis aux délégués d'étudier les questions qui lui ont été soumises et les a assurés de toute sa bienveillance.

Le ministre du commerce a promis aux délégués d'étudier les questions qui lui ont été soumises et les a assurés de toute sa bienveillance.

Le ministre du commerce a promis aux délégués d'étudier les questions qui lui ont été soumises et les a assurés de toute sa bienveillance.

Le ministre du commerce a promis aux délégués d'étudier les questions qui lui ont été soumises et les a assurés de toute sa bienveillance.

Le ministre du commerce a promis aux délégués d'étudier les questions qui lui ont été soumises et les a assurés de toute sa bienveillance.

Le ministre du commerce a promis aux délégués d'étudier les questions qui lui ont été soumises et les a assurés de toute sa bienveillance.

Le ministre du commerce a promis aux délégués d'étudier les questions qui lui ont été soumises et les a assurés de toute sa bienveillance.

Le ministre du commerce a promis aux délégués d'étudier les questions qui lui ont été soumises et les a assurés de toute sa bienveillance.

Le ministre du commerce a promis aux délégués d'étudier les questions qui lui ont été soumises et les a assurés de toute sa bienveillance.

Le ministre du commerce a promis aux délégués d'étudier les questions qui lui ont été soumises et les a assurés

M. Trocard, dit-il, parla d'une somme de 150.000 francs à répartir entre les huit ou dix journaux. Nous ne pouvons aucune détermination. Le XIX^e Siècle était en dehors, car ses prétentions étaient beaucoup plus grandes que celles des autres journaux.

En ce qui me concerne, ajoute le député, j'ai toujours refusé de verser un sou. Je n'ai rien à redouter ni à craindre de personne. Mais pendant longtemps, j'ai été violemment attaqué et de tous côtés on venait me dire : « Mais payez donc Trocard et on ne parlera plus de vous. » Je n'y suis absolument refusé, aussi ai-je été la tête de Turc de ces messieurs. (Rires).

M. DE PONT-JEST

M. René de Pont-Jest, homme de lettres, auteur de quelques romans assez répandus, dépose ensuite.

Le comte du cer de la presse dont je fais partie, était très ému des attaques dont nous étions l'objet. Une enquête a été faite sur moi par M. Poincaré et moi sur le terrain de l'Opéra.

Il lui demandait au nom de nos vieilles relations de cesser la campagne odieuse menée dans le XIX^e Siècle.

Il me répondit : « Mais cela ne me regarde pas ! Voyez Girard, il arrangerait cela avec vous dans les prix d'outre. »

Je compris qu'il se retournait et, relevant la main que me tendait Poincaré, je partis en lui disant : « Vous êtes un bandit de lettres. Je n'ai pas vu Girard. »

Cette déposition faite d'un ton très énergique produit grand effet.

AUTRES DÉPOSITIONS

M. Aurélien Scholl ne répond pas à l'appel de son nom.

Il a fait savoir, malade, il ne pourrait se rendre à l'audience.

Plusieurs généraux de l'armée parlent de démarches faites auprès d'eux par Trocard. Les uns n'ont vu que des menaces, les autres non.

M. Robert Kempf, du Cercle des Méridionaux, déclare que Trocard lui dit : « Il faudrait se hâter de payer, car l'interpellation pourrait bien avoir lieu. »

M. Ernest Bloch dit qu'il fut pressenti par Trocard pour faire, auprès de M. Bloch, du Cercle de l'Éclair, qu'il croyait son parent, des démarches qui lui parurent suspectes.

M. Carlier, secrétaire général de la Compagnie d'Orléans, dit que Canivet recevait de la Compagnie une mensualité de 500 francs. Il reçut en tout 12.500 fr. en tant que rédacteur du Paris. Il cause de sa haute notoriété.

M. Michel Ephrussi, banquier, déclare que Camille Dreyfus ne l'a jamais fait chanter. S'il lui a donné, en plusieurs fois, 60.000 fr., c'est parce que Dreyfus lui avait rendu des services personnels.

L'expert Flory qui a examiné les livres du Paris, dit que les porteurs de parts, ont été frustrés de certaines sommes, dont il indique les chiffres.

M. Canivet fait observer qu'il était pour ainsi dire le seul propriétaire du Paris.

M. Flory maintient ses conclusions relatives aux abus de confiance reprochés à Canivet.

L'audience est levée à 6 heures et la suite des débats renvoyée à demain.

CHAMBRE

Paris, 14 février.

La séance est ouverte à 2 heures 20 sous la présidence de M. Brisson.

Budget de l'Instruction publique

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de l'Instruction publique.

Un amendement de M. Jaurès, tendant à régulariser l'avancement des professeurs de 2^e et 3^e classes dans les lycées, est adopté.

M. Maurice Faure développe un amendement tendant à créer une 5^e classe pour les professeurs des collèges.

M. le rapporteur expose que la situation budgétaire ne permet pas les sacrifices financiers qu'envisagerait une pareille mesure.

L'amendement est pris en considération par 284 voix contre 203.

Le chapitre 44 est adopté.

M. Leroy propose une diminution de 1.000 francs sur les chapitres 43 et 46 réunis en un seul à la dernière séance.

Ces mille francs seraient reportés aux chapitres concernant les bourses dans les écoles d'agriculture et les écoles de commerce.

A ce sujet, l'orateur fait le procès de l'enseignement classique qu'il déclare inutile et dangereux. (Bruit.)

M. Poincaré ministre de l'Instruction publique, accepte l'amendement mais à condition qu'il n'ait aucune signification hostile à l'enseignement classique. (Très bien! Très bien!)

Les chapitres 45 à 52 sont adoptés.

M. Dupont proteste contre la suppression de certaines écoles primaires au moment où les adversaires de la laïcité redoublent d'efforts. (Applaudissements à gauche.)

L'enseignement laïque et le développement de l'Instruction publique s'imposent plus que jamais aux républicains, comme un devoir et comme une nécessité. (Vifs applaudissements à gauche.)

L'amendement de M. Leroy sur le chapitre 43 est repoussé, après pointage, par 239 voix contre 230.

LES INSTITUTEURS

M. Jourde. — J'avais l'intention de présenter un amendement demandant :

1^o La fixation du traitement de début à 1.200 fr. pour les instituteurs et les institutrices avec égalité dans toutes classes.

2^o Un congé d'un mois pour les instituteurs mariés avant et après leurs couches ;

3^o Une retraite après 25 ans de services ;

4^o La gratuité des fournitures scolaires pour tous les élèves ;

5^o La nomination des instituteurs par les inspecteurs d'académie.

Il s'agit d'une dépense de 50.000 fr. Etant donnée la situation budgétaire je n'insisterai pas pour l'adoption immédiate de mon amendement, mais je demanderai au gouvernement de s'en inspirer pour le budget de 1896.

M. Poincaré déclare qu'il ne peut pas prendre l'engagement. Il prie la Chambre d'attendre que la loi de 1893 qui a amélioré les traitements des instituteurs ait donné son plein effet.

En ce qui concerne les institutrices, elles obtiennent toujours un congé avec traitement au moment de leurs couches. (Très bien, très bien.)

Le chapitre 52 est adopté.

M. Bérard demande de porter de 400.000 à 600.000 francs le crédit du chapitre 54 (création d'écoles et d'emplois).

C'est le rétablissement du chiffre inscrit au budget de 1894.

M. Lavy réclame 900.000 francs.

MM. Havez et Henri Blanc, auteurs de deux autres amendements, se rallient au chiffre de 600.000 francs.

M. Bérard, au nom de la commission et M. Poincaré s'opposent à toute augmentation.

L'amendement Lavy est rejeté par 299 voix contre 191.

L'amendement Bérard est adopté par 332 voix contre 196.

VOTE DES DERNIERS CHAPITRES

Les chapitres 53 et 55 sont adoptés.

Le chapitre 56 est augmenté de 500.000 francs après un échange d'explications entre MM. Quintan et Poincaré. Il s'agit de la rétribution des maîtres de couture dans les écoles mixtes. Ces 500.000 fr. seront pris sur le chapitre 61, relatif aux constructions scolaires.

Le chapitre 57 est adopté.

M. Dron dit qu'il se réserve de présenter un article additionnel à la loi de finances pour généraliser la gratuité des fournitures scolaires.

Les chapitres 58 à 63 sont adoptés.

M. Cochery propose une augmentation de 30.000 francs pour installer un laboratoire de chimie industrielle dans les constructions appartenant à la Faculté de médecine à Paris.

M. Cochery objecte que la Faculté réclamera une indemnité qui s'élèvera vraisemblablement au chiffre de 600.000 francs. Dans ces conditions l'amendement est inacceptable.

Le rapporteur général dit qu'il défend son budget contre les entraînements généraux de la Chambre. (Applaudissements au centre.)

M. Humbert. — Il y a des économies qu'il ne faut pas faire.

M. Cochery. — A l'heure présente les augmentations de dépenses votées successivement atteignent 1.500.000 fr.

L'amendement est repoussé après pointage par 237 voix contre 235.

Les derniers chapitres du budget de l'Instruction publique sont adoptés.

La séance est levée à 7 h. 25 et renvoyée à samedi.

PHYSIONOMIE DE LA SÉANCE

(De nos rédacteurs spéciaux)

Paris, 14 février.

Un vent de prodigalité souffle décidément sur le palais législatif et chaque jour voit s'agrandir davantage le trou béant creusé dans le budget.

Cette tendance de la Chambre s'est manifestée dès l'ouverture de la discussion budgétaire. — Il est si facile de se montrer généreux quand on a qu'à puiser dans la poche des contribuables !

Mais, depuis qu'on a entamé l'Instruction publique, elle s'est accentuée à tel point que cela commence à devenir inquiétant pour l'équilibre de nos finances.

Il suffit maintenant de demander, à propos de n'importe quoi, une augmentation de crédit pour qu'aussitôt les bulletins blancs pleuvent dans l'urne et le malheureux M. Poincaré en est arrivé à ne plus oser combattre les amendements.

A peine risque-t-il, par ci, par là, quelque timide objection, oh ! bien timide ! s'empressant d'ailleurs de battre prudemment en retraite si on insiste, afin de ne pas s'exposer à un échec à peu près inévitable.

Nous avons même vu aujourd'hui ce même spectacle étrange d'un pauvre ministre acceptant ce que le commissaire du gouvernement venait, un quart d'heure avant, de déclarer parfaitement inutile, et le spectacle plus stupéfiant encore, de confesser qu'un crédit destiné à payer le traitement des maîtres de couture avait été omis dans le budget !

Oublié ? Mais rassurons-nous, la somme nécessaire — un demi-million, rien que ça — se trouvera dans un autre chapitre, celui des constructions scolaires, qui, cette année, est précisément en excédent de 500.000 francs ! Hein ? comme ça se trouve !

Au point de vue de la physiologie, la séance aussi nulle que les précédentes. L'intérêt ronflait quand nous en serons au budget des cultes. Demain on discutera celui des Beaux-Arts.

P.

L'Expédition de Madagascar

Paris, 14 février.

LES APPROVISIONNEMENTS DE CHARBON

De nombreuses protestations se sont produites au sujet des fournitures de charbon nécessaires à l'expédition de Madagascar. La République Française, organe de M. Méline, reprochait hier au gouvernement de vouloir favoriser pour ces fournitures les producteurs anglais et lui demandait de donner la préférence aux mines françaises.

De son côté, M. de Ramel, député du Gard, a écrit au ministre de la marine pour lui demander l'ordonnance au vote de la Chambre en date du 28 janvier, il a donné des ordres pour que la fourniture des approvisionnements et des combustibles nécessaires à l'expédition de Madagascar soit exclusivement réservée à l'industrie minière française, qui est d'ailleurs parfaitement en mesure d'y pourvoir.

L'amiral Besnard, ministre de la marine, a répondu à M. de Ramel une lettre dont voici les principaux passages :

« Les fournitures de charbon, comme les autres, seront réservées au commerce et à l'industrie nationale dans la mesure du possible ; je ne pense pas toutefois qu'il ait lieu d'intervenir cette restriction dans un sens trop absolu, et, malgré tout mon désir de favoriser nos mines, j'estime qu'il y aurait lieu de faire usage de la réserve introduite par la Chambre dans sa résolution si je me trouvais en présence d'offres accusant des différences de prix réellement sensibles. »

En résumé, je ne propose de donner la préférence, pour nos fournitures de charbon, aux mines françaises, non seulement à égalité de prix et de qualité, mais aussi à une majoration de prix acceptable ; mais si l'acceptation des offres des Compagnies françaises devait avoir pour résultat d'imposer au Trésor un supplément de dépenses considérable, je me verrais dans l'obligation d'en référer au Conseil des ministres avant de prendre une résolution définitive.

LES CORRESPONDANTS DE JOURNAUX

La plupart des journaux protestent énergiquement contre la décision prise par le chef d'état-major de l'expédition de Madagascar de n'admettre sur le théâtre des opérations, comme correspondants de journaux, que des officiers de réserve ; ils espèrent que cette mesure ne sera pas maintenue.

L'INTENDANCE ET LA SANTÉ

Les services administratifs du corps expéditionnaire de Madagascar sont confiés à 9 sous-intendants et à 31 officiers d'administration des bureaux de l'intendance, de l'habillement, du campement et des subsistances.

La direction du service de santé devra assurer le fonctionnement de 9 ambulances volantes, hôpitaux de campagne ou hôpitaux d'évacuation. Chacune de ces formations sanitaires sera confiée à un médecin principal de 2^e classe ou à un médecin-major de 1^{re} classe. D'ici à la fin d'avril, en dehors du personnel médical des corps de troupe, 60 médecins militaires, 8 pharmaciens et 22 officiers d'administration des hôpitaux quitteront la France et l'Algérie pour être attachés au corps expéditionnaire.

On ne parlait de rien, moins que de la chute du prince Ferdinand.

Une déchéance de Sofia, reçue ce matin, n'a été formellement que rumeur. L'ordre n'a été troublé nulle part en Bulgarie.

EN BULGARIE

Londres, 14 février. — Le bruit a couru dans la soirée d'hier, que des graves événements s'étaient produits en Bulgarie.

On ne parlait de rien, moins que de la chute du prince Ferdinand.

Une déchéance de Sofia, reçue ce matin, n'a été formellement que rumeur. L'ordre n'a été troublé nulle part en Bulgarie.

EN BULGARIE

Londres, 14 février. — Le bruit a couru dans la soirée d'hier, que des graves événements s'étaient produits en Bulgarie.

On ne parlait de rien, moins que de la chute du prince Ferdinand.

Une déchéance de Sofia, reçue ce matin, n'a été formellement que rumeur. L'ordre n'a été troublé nulle part en Bulgarie.

EN BULGARIE

Londres, 14 février. — Le bruit a couru dans la soirée d'hier, que des graves événements s'étaient produits en Bulgarie.

On ne parlait de rien, moins que de la chute du prince Ferdinand.

Une déchéance de Sofia, reçue ce matin, n'a été formellement que rumeur. L'ordre n'a été troublé nulle part en Bulgarie.

EN BULGARIE

Londres, 14 février. — Le bruit a couru dans la soirée d'hier, que des graves événements s'étaient produits en Bulgarie.

On ne parlait de rien, moins que de la chute du prince Ferdinand.

Une déchéance de Sofia, reçue ce matin, n'a été formellement que rumeur. L'ordre n'a été troublé nulle part en Bulgarie.

EN BULGARIE

Londres, 14 février. — Le bruit a couru dans la soirée d'hier, que des graves événements s'étaient produits en Bulgarie.

On ne parlait de rien, moins que de la chute du prince Ferdinand.

Une déchéance de Sofia, reçue ce matin, n'a été formellement que rumeur. L'ordre n'a été troublé nulle part en Bulgarie.

VISITE MÉDICALE

Afin d'être complètement assuré de la bonne constitution physique des divers détachements de troupe appelés à participer à l'expédition, le ministre de la guerre vient d'ordonner que tous les hommes et tous les gradés, sans aucune exception, désignés par les compagnies, batteries, escadrons et sections, soient l'objet d'une visite médicale approfondie, telle que l'on doit en attendre toute sécurité.

Les médecins militaires porteront tout spécialement leur attention sur l'état des organes respiratoires, sur celui du cœur, de l'abdomen (rate et foie). Tous les hommes présentant les signes de l'impaludisme, ainsi que les « mettons... » « wagnériens » seront éliminés.

Il sera rendu compte au ministre du nombre d'éliminations qui auront été prononcées, et de leurs diverses causes.

POUR LES BLESSÉS

Outre le don de 25.000 fr. dont nous avons parlé, la Société française de secours aux blessés militaires a reçu pour les blessés de Madagascar divers dons, anonymes ou autres, s'élevant au total à la somme de 3.550 fr. 40.

Le Conseil de la Société française, qui pour les rapatriés organise dans l'isthme de Suez et à la Réunion, un service de halles confortables, vient, d'autre part, de voter l'acquisition de 180 caisses d'éléments divers, destinées à être réparties entre les 15 infirmeries régimentaires de l'expédition.

En province, les Comités de l'Œuvre se préparent à seconder de leur mieux ce service patriotique.

Au Soudan

Paris, 14 février.

On a démenti l'information publiée par certains journaux et d'après laquelle le colonel Montell, actuellement en mission dans le Soudan, serait rappelé.

Cependant un de nos confrères signale un bruit donné à croire que le commandant Montell, revenant en France, le général Dordès serait envoyé au Soudan vers le mois de mai pour rallier sous sa direction toutes les troupes qui manœuvrent dans cette région.

Cette nouvelle est également inexacte.

INFORMATIONS

Paris, 14 février.

M. de Lanesan

L'Agence Havas a communiqué aux journaux la note suivante :

M. de Lanesan a été reçu hier après-midi par M. de Lesseps, ministre des colonies, qui l'avait prié de venir conférer avec lui sur la situation de l'Indo-Chine.

Cet entretien, extrêmement cordial, a été suivi d'une conférence à laquelle ont pris part le ministre, M. de Lanesan et son successeur, M. Rousseau.

A l'hôpital Tenon

Le président de la République, accompagné de M. Leygues, a visité ce matin l'hôpital Tenon, dont il a parcouru les salles, s'arrêtant au lit d'un grand nombre de malades. A sa sortie, il a remis au directeur de l'hôpital 600 francs pour améliorer l'ordinaire des malades.

L'exportation en Chine

Le ministre du commerce a chargé M. Ramasse, qui a résidé longtemps en Chine, d'une mission à l'effet de se rendre à Marseille, Saint-Etienne, Saint-Chamond, Vienne, Lyon, Besançon, Belfort et dans les principaux centres industriels de France pour indiquer, dans des conférences faites au siège des chambres de commerce, les moyens susceptibles d'assurer le développement de l'exportation des produits français dans l'empire chinois.

L'état des cultures

Le Journal Officiel publie une statistique du ministère de l'Agriculture sur l'état des cultures à la fin de janvier.

Le blé est très bon dans vingt-huit départements. bon dans cinquante-trois, assez bon dans trois, médiocre dans deux.

Le seigle est très bon dans trente-deux départements, bon dans quarante-huit, assez bon dans quatre, passable dans un, médiocre dans un.

Nouvelles Militaires

L'HYGIÈNE DANS L'ARMÉE

En attendant le résultat de l'enquête poursuivie par le chef du 6^e corps au sujet des deux militaires morts de froid en cellule, le ministre de la guerre a envoyé par télégramme aux chefs de corps d'armée des instructions formelles appelant leur attention sur la nécessité d'assurer le service et l'Instruction sans nuire à la santé des troupes en général et à celles des recrues en particulier.

Les exercices et manœuvres devront avoir lieu aux heures les moins froides ; la durée en sera réduite le cas échéant. Si l'état de la température l'exige, les exercices du matin seront supprimés, et des fournitures de chauffage devront être données aux hommes punis de salle de police, de prison et de cellule.

A L'ÉTRANGER

INONDATIONS EN ESPAGNE

Madrid, 14 février. — Le Guadalquivir atteint neuf mètres au-dessus du niveau ordinaire. Cordoue est menacée d'être inondée.

Une partie de Séville, de Castro-del-Rio et d'Ecija sont envahies par les eaux.

La Segura atteint également neuf mètres au-dessus de son niveau. On craint pour Murcie.

Déjà l'inondation a fait quelques victimes, et les dégâts matériels sont considérables.

LA FAVORITE DU KHÉDIVE

Le Caire, 14 février. — La favorite du khédivé est accouchée d'une fille.

Cette nouvelle concerne une jeune esclave circassienne qu'Abbas III avait distinguée parmi les compagnes de ses sœurs et qui, après avoir fait partie du harem khédivial, était devenue sa favorite.

On sait qu'il avait annoncé l'intention de l'épouser et que sa délivrance était attendue avec un grand intérêt, puisqu'elle pouvait donner un héritier au trône vicé-royal d'Égypte.

Cette espérance est déçue.

Mais cela n'a nullement modifié la résolution du khédivé d'épouser la jeune mère. Le mariage sera accompli quand même.

EN BULGARIE

Londres, 14 février. — Le bruit a couru dans la soirée d'hier, que des graves événements s'étaient produits en Bulgarie.

On ne parlait de rien, moins que de la chute du prince Ferdinand.

Une déchéance de Sofia, reçue ce matin, n'a été formellement que rumeur. L'ordre n'a été troublé nulle part en Bulgarie.

EN BULGARIE

Londres, 14 février. — Le bruit a couru dans la soirée d'hier, que des graves événements s'étaient produits en Bulgarie.

On ne parlait de rien, moins que de la chute du prince Ferdinand.

Une déchéance de Sofia, reçue ce matin, n'a été formellement que rumeur. L'ordre n'a été troublé nulle part en Bulgarie.

EN BULGARIE

Londres, 14 février. — Le bruit a couru dans la soirée d'hier, que des graves événements s'étaient produits en Bulgarie.

On ne parlait de rien, moins que de la chute du prince Ferdinand.

Une déchéance de Sofia, reçue ce matin, n'a été formellement que rumeur. L'ordre n'a été troublé nulle part en Bulgarie.

EN BULGARIE

Londres, 14 février. — Le bruit a couru dans la soirée d'hier, que des graves événements s'étaient produits en Bulgarie.

On ne parlait de rien, moins que de la chute du prince Ferdinand.

Une déchéance de Sofia, reçue ce matin, n'a été formellement que rumeur. L'ordre n'a été troublé nulle part en Bulgarie.

EN BULGARIE

Londres, 14 février. — Le bruit a couru dans la soirée d'hier, que des graves événements s'étaient produits en Bulgarie.

On ne parlait de rien, moins que de la chute du prince Ferdinand.

Une déchéance de Sofia, reçue ce matin, n'a été formellement que rumeur. L'ordre n'a été troublé nulle part en Bulgarie.

EN BULGARIE

Londres, 14 février. — Le bruit a couru dans la soirée d'hier, que des graves événements s'étaient produits en Bulgarie.

On ne parlait de rien, moins que de la chute du prince Ferdinand.

Troubles en Italie

Milan, 14 février.

Le Secolo donne de longs détails sur les troubles d'Acerra, dont je vous ai parlé dans un précédent télégramme. Le mécontentement public a été provoqué par l'augmentation des droits sur les farines ; il s'est manifesté d'abord par de bruyantes protestations et des groupes ont parcouru les rues et envahi les places en criant : « Abas les taxes ! A bas le municipal ! Au feu ! au feu ! incendions tout ! »

Des paroles, les manifestants ne tardèrent pas à passer aux actes et le nombre par trop restreint des gardes et des carabinieri que les autorités avaient à leur

Feuilleton du NOUVEAU LYON du 15 février 1895 N° 43

Raymond Meyreuil

PAR GEORGES DE LYS

— La vanité de la réputation m'est indifférente, bien plus elle m'est odieuse si elle me prend une partie de ton cœur. Depuis que tu t'occupes de tes voyages, je sens que je suis moins pour toi.

Tout en admettant ton légitime orgueil, je voudrais que l'étude fût pour toi une simple occupation qui te laissât le temps d'aimer la femme.

— Permetts-moi de te dire mon amie, qu'un homme pour être digne de ce nom a le devoir d'être supérieur. J'ai acquis un commencement de célébrité par mes voyages, mais, si j'abandonnais absolument ma tâche, le monde t'en rendrait responsable; il dirait que le mariage a été le tombeau de mon intelligence et de ma valeur.

Ce serait le mécompte, mon Huberte; grâce à toi, au contraire, mon esprit s'est élevé; je veux donc prouver, comme s'est dit, que c'est en toi que j'ai puisé mes plus hautes pensées et mes plus nobles inspirations.

— Et que m'importe à moi l'opinion du monde!

Est-ce que notre amour ne nous tien-

dra pas lieu de toutes les variétés de son adulation?

Tu seras toujours pour moi le premier des hommes, pourvu que tu m'aimes!

— On juge ainsi dans les commencements, répartit Raymond, mais peu à peu on s'aperçoit que l'homme que l'on a choisi est au-dessous de l'idéal rêvé. Alors viennent les déceptions; l'idole tombe de son piédestal brisé, et l'on se croit incompris.

« Crois-moi, la meilleure garantie d'un amour durable est dans la valeur personnelle de l'homme. »

— O Raymond! quoiqu'il arrive, tu seras toujours pour moi l'homme dont j'ai apprécié la grandeur, en qui j'ai mis à la fois mon amour inépuisable et ma confiance dans l'avenir.

En achevant ces mots, Huberte avait saisi la main de son mari et la serrait tendrement. Dans son regard humide se lisait un amour déjà meurtri par l'anxiété, Raymond comprit qu'il avait dépassé le but et promit à sa femme de partager désormais son temps entre elle et ses travaux.

Sus ces entrefaites, le courrier apporta au château une lettre dans laquelle les de Ginols annonçaient leur arrivée pour le lendemain.

Il fut décidé, entre Huberte et Raymond, qu'on irait au devant d'eux jusqu'à Lyon, où ils devaient débarquer.

Le lendemain ils se mirent en route par un temps couvert; à mi-chemin, la

pluie commença à tomber fine et serrée. Raymond, encore sous l'impression des paroles échangées la veille avec sa femme, s'assombrit davantage sous l'influence morose du temps.

L'odeur caractéristique qui, sous le roulement de la pluie, s'exhale dans les voitures fermées, l'humidité pénétrante qui vous transpire, plongeait les deux jeunes gens dans un malaise inexprimable.

Huberte, blottie dans le fond de la calèche, subissait cette influence morbide plus encore que son mari; elle lui offrait plus de prise par sa nature nerveuse et impressionnable. Ses traits légèrement tirés, ses yeux battus, le pli triste de sa bouche naguère si riante, trahissaient ses ennuis des journées dernières; la promesse de Raymond n'avait pas pu en effacer toute trace.

Meyreuil remarquait ces symptômes de tristesse et son front s'en rembrunissait davantage.

Il comprenait que, par suite de ses efforts pour dominer sa passion, il ne pourrait donner à Huberte cette affection calme et égale qui peut-être eût suffi à remplir son cœur. En acceptant pour lui sa souffrance, il avait espéré garder à la femme l'illusion du bonheur; et, après cinq semaines de mariage, en constatant le trouble d'Huberte, il voyait qu'il n'avait pas atteint le but.

L'avenir ne lui offrait aucune espérance de réagir contre cette mélancolie; le temps et les circonstances ne pouvaient que l'aggraver.

La voiture continuait à rouler avec monotonie, au trot égal de ses deux percherons. Elle n'éveillait, sur la route déserte, d'autre bruit que les chocs des pieds des chevaux et que le clapotement des éclaboussures des roues contre la caisse et les vitres des portières.

Après deux heures de route, la calèche franchit la Saône aux eaux limonneuses, suivit la chaussée Perrache et arriva à la gare quelques minutes seulement avant le convoi.

Le train entra en gare, emplissant le hall du choc bruyant des plaques tournantes, du grincement des freins et du bruit strident des fusées de vapeur, puis il stoppa. André, penché à la portière, inspectait le quai, et il poussa une exclamation joyeuse en apercevant ses amis qui atteignaient son wagon au moment où Magdeleine en descendait avec lui.

Après les premières effusions, ils montèrent en voiture. L'esprit d'André, léger mais très parisien, égayé par ses saillies la mélancolie de Monsieur et de Madame Meyreuil; le retour fut gai en dépit des sombres pensées du jeune ménage et de l'influence pénible que le mauvais temps a sur l'esprit humain.

Comme ils atteignaient le château, le ciel se découvrit; le soleil se coucha radieux sur un paysage lavé par la pluie; l'air en-ciel déploya son gai pavillon; Huberte et Raymond sentirent leur âme se dilater et se reprendre à l'espérance.

Pendant les premiers jours de leur

présence à Varseul, Magdeleine et son frère employèrent leur temps en excursions dans cette contrée pittoresque qu'ils ne connaissaient pas. Raymond éprouvait un sentiment de bien-être qui rendait les couleurs à son visage plombé par les angoisses; son cœur voyait diminuer l'obsession continuelle de ses luttes passées. La présence d'André mettait une contrainte aux expansions d'Huberte; pour celle-ci, la compagnie de Magdeleine écourtait les heures employées par Raymond à ses travaux. Ce dernier, absorbé par sa tâche, affranchi de préoccupations extérieures, se passionnait pour son œuvre, y puisait des joissances intimes et reprenait goût à la vie. Il voyait s'ouvrir une carrière à l'ardeur innée de sa nature généreuse; il caressait les chimères de la gloire, se dépeçait enfin dans les pages merveilleuses où s'épanchait et se révélait son âme.

Magdeleine, à son arrivée, avait remarqué le changement survenu dans la physiologie de Raymond; son cœur s'en était tout d'abord alarmé, car elle souffrait toujours de son sacrifice et vivait avec le culte secret de son amour; mais elle vit bientôt la santé réparatrice sur la figure de Raymond, la gaieté se faire jour dans ses paroles; alors elle attribua l'altération des premiers temps aux fatigues du voyage de noces et aux émotions ressenties.

La noble enfant remercia Dieu d'avoir accordé le bonheur à celui qu'elle aimait sans espérance; pourtant une pen-

sée secrète s'était glissée en elle, à son insu.

Sans qu'elle eût conscience de la cause qui agissait sur elle, son front se plissa, ses yeux se voilèrent d'une ombre plus triste, à mesure que la vie et la joie renaissaient dans Raymond; tant il est vrai que si notre nature peut, avec l'aide du ciel, dompter son cœur, elle ne peut en réprimer les battements.

VII

Habitué à la vie de club, sportsman enragé, André s'ennuya bien vite à Varseul.

Le pittoresque du site, le style du manoir ne pouvaient lui faire oublier l'absence des Poteaux, le Persil et la maison de la rue Royale.

Dans son désœuvrement, il épuisa rapidement les ressources du pays; il se lassa des courses à cheval, dans ces sentiers abrupts où les allures vives sont impossibles.

La bibliothèque du château, garnie d'ouvrages anciens auxquels Raymond n'avait ajouté que des livres sérieux, offrait peu d'aliments à son esprit, tout de verve, mais aussi assez superficiel.

Très intelligent cependant, il avait gâché ses belles facultés par une existence oisive et des goûts frivoles; maintenant il était incapable de trouver un intérêt aux études techniques ou approfondies.

Un soir, il fumait à la fenêtre, tout en pestant contre les habitudes campagnardes qui terminent à onze heures la soirée.

(A suivre)

Conseil en bâtiment, Vérification de travaux et mémoires, Expertises, Régie.
BERLIER
117, Rue de Sèze, au 1^{er}

BIBLIOTHÈQUE
à vendre, environ 4.000 volumes, sciences, littérature. Ecrire à M. Saltarelli, villa Mantiero, à Monaco.

PROFESSEUR
Le département de l'Instruction publique du Tessin (Suisse) cherche un directeur professeur pour l'école cantonale de commerce, à Bellinzona. Enseignement de la matière commerciale; connaissance complète des langues française et italienne. Inscription jusqu'au 15 mars.

ORCHESTRE
Un hôtel dans les Alpes, près de Lucerne, demande pour cet été, de juillet à mi-septembre, un orchestre de six musiciens avec bon répertoire. S'adresser à M. Bucher-Durrer, hôtel de l'Europe, à Lucerne (Suisse).

ON CHERCHE
de suite, dans une maison importante de Milan, un bon correspondant pour l'anglais et l'italien. Offres avec références. C. 944 M., poste restante, à Milan (Italie).

A céder bon fonds de teinturerie, dégraisage, avec grand atelier et vaste logement attenant au magasin. S'adresser, 4 rue Vaubecour.

MOTEURS A GAZ
Machines à Vapeur
Constructions mécaniques

A. FARFA & C^{ie}
25, Chemin des Pins

APPAREILS DE CHAUFFAGE
Calorifère hygiénique breveté et poêle de faïence

M^{on} C. BALOUZET
23, Quai des Célestins, 13
LYON

PAPIERS PEINTS
Dans tous les genres

B. COLIN
7, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7
En face la Société Lyonnaise, près les Terreaux
LYON

Décorations, tentures de tous styles. — Baguettes, rosaces, paravents et devant de cheminée.

A LOUER
rue Parville, 12, beau magasin de 5 pièces, 7 mètres de façade avec belle devanture, carreaux ciment, conviendrait pour boulangerie ou autre, quartier peuplé. Prix, 350 à 400 fr. et divers petits appartements au-dessus, à prix modéré. S'y adresser.

A vendre aux Bricoteux
3 grandes constructions dont une pour habitation et deux pouvant servir à diverses industries. S'adresser à M. Vallée, 20, rue Grenette.

POUR CAUSE DE SANTÉ
Fonds de Café à vendre, bien situé, près des cimetières de la Guillotière, avec jeux de boules et tonnelles. S'adr. au bureau du journal, de 4 à 9 heures du soir.

ON DEMANDE
à louer une petite pièce, avec alcôve, nouvellement meublée et indépendante, de préférence dans maison neuve avec vue agréable ou donnant sur grande voie. A proximité des Terreaux. Ecrire B. A. R., bureau du journal.

Maison de Convalescence
Pension bourgeoise
Soins et traitement de famille à des prix très modérés
Appartements à louer meublés ou non

10, Chemin Saint-Maximin
LYON-MONPLAISIR
Passage du tramway de Montchat à l'entrée du chemin.

ORDRES DE BOURSE
AU COMPTANT ET A TERME — LYON ET PARIS

A. MAZERAUD, 19, rue Gentil, Lyon
Paiement de coupons échus ou non échus
Renseignements gratuits. — Adr. télégr.: MAZERAUD-BEROU

NE PRENEZ PAS LA PEINE
de chercher vos chambres ou appartements meublés. Allez ou écrivez à l'agence de location « Lyon-Logements », 4, rue Pierre-Corneille, à côté de la place Morand. — Adresses et renseignements gratuits. — Recherches à forfait d'appartements vides et sous-location.

Les propriétaires de chambres ou appartements meublés peuvent se faire inscrire.

Maison J. BADOU & C^{ie}
217, 219, 221, 223, r. de Vendôme et rue Vaudrey, 43
LYON (Guillotière)

Nous sommes heureux d'annoncer à notre nombreuse clientèle que les principales maisons d'épicerie et de Comestibles continueront à vendre nos vins rouges et blancs, en bouteilles cachetées, aux prix suivants:

VINS ROUGES
Cachet bleu, le litre 0.40 Cachet vert, le litre 0.65
» marron » 0.45 » jaune » 0.75
» rouge » 0.55 » orange » 1.00

VINS BLANCS
Cachet blanc, le litre 0.65 Cachet jaune, le litre 0.75
Bordeaux blancs, en bouteilles, cachet jaune 1.00
Vins blancs suisses, en fûts et en bouteilles

Grand Choix de Bordeaux, Beaujolais, Bourgognes
EN FûTS ET EN BOUTEILLES SPÉCIALES

La Maison livre au commerce de gros des Vins de sa récolte, depuis 15 fr. l'hectolitre et au-dessus.

Tous nos vins sont garantis naturels

PLANTS GREFFÉS, MONDEUSE ET CAMAYS

Sur Riparia, Solonis, Jacquetz

BOUTURES DIVERSES

MURAT, viticulteur à Bordolan, Villefranche (Rhône)

L'Extrait de Viande MAGGI

LES ANNONCES SONT REÇUES AU BUREAU DU JOURNAL, 7, PLACE DES TERREAUX, A L'ENTRESOL

RHUME
La Crème pectorale BAYEREL sera toujours la plus efficace pour guérir Rhume, Toux d'irritation, Coqueluche; elle est le remède sans rival de toutes les irritations et de l'asthme.
Dépôt général: Pharmacie CHARLES BAYEREL, place du Pont, 10, Lyon, chez tous les droguistes. Détail chez tous les pharmaciens.
PRIX : 2,25

ÉPICERIE LACHENAL

28, Cours Gambetta

Maison de confiance

Vins fins, Liqueurs de toutes marques, Confiserie, Conserve, Pâtes, etc.

APERÇU DE QUELQUES PRIX:

Chartreux du Couv., verte 8.95 Chocolat Monier, 1/2 kil. 1.60
jaune 6.95 Poulain 1.35
Absinthe Pernod 3.70 Cacao Van Houten 3.90
Arquebuse St-Genis 3.60 Thé vert 3.10
Amer Picon 2.70 » noir 4.25
Rhum Saint-James 4 » Café extra 2.90
» Chauvet 3.10 Tapioca, le paquet 2.45

Livraison franco à domicile. — 28, cours Gambetta, 28

Dépôt du Bouillon Pascal

EAU DES SŒURS
MARTHE-LAURE
Composition aromatique
Indiquée pour le soin de la chevelure. Enlève les pellicules, arrête instantanément la chute des cheveux et les font pousser.
En vente chez tous les parfumeurs au prix de 3 francs le demi-flacon et de 5 francs le flacon.
ENTREPOT GÉNÉRAL: LYON, 54, RUE SAINT-JEAN, LYON

Vente en gros: Maison R. PRUDHOMME, Parfumeur en gros

12, Rue Vieille-Monnaie, LYON

SUPRÊME RÉGÉNÉRATEUR

Des cheveux et de leur couleur

ROYAL SAVIOLUX

Seul recolorant ne poissant pas

CHEZ TOUS LES COIFFEURS

GRANDE FABRIQUE FRANÇAISE
DE BOUCHONS MÉCANIQUES
A RESSORTS D'ACIER

A MM. les Brasseurs, Entrepôtiers de Bières et Fabricants de limonades et boissons gazeuses
PLUS DE BOUTEILLES A BAGUES PERÇÉES

Toutes les bagues de bouteilles utilisables par le nouveau collier fil de fer à ailettes

Essayez tous le nouveau collier fil de fer à ailettes, inusable, pratique et facile à placer autour de n'importe quelle bague ordinaire.

BOUTEILLES POUR BRASSEURS
Toutes bouchées

Le cent: vingt francs, fermeture garantie hermétique

Ecrire ou s'adresser à la

Grande Fabrique Française de Bouchons mécaniques

A RESSORTS D'ACIER
A CHAMONT (Haute-Marne)

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
Avez-vous des Cheveux gris? Avez-vous des Pellicules? Vos Cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils? SI OUI! Employez le ROYAL WINDSOR qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons le mot ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. Entrepôt: 22, rue de l'Écluse, PARIS. Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations.

SUPRÊME APERITIF DIGESTIF CHABLY
au QUINA
& VINS FRANÇAIS
Jaune titré
VENTE EN GROS: C. DESPLAÇE, LYON

LIBRAIRIE
BERNOUX et CUNIN

6, Rue de la République, LYON

En vente: Nouvelles

DURUT DE LAFOREST. — Les poètes Rastus.
LAVEDAN (Henri). — Le Lis.
DE ZANO (Pierre). — Après l'Empire.
DE JOINVILLE (Prince). — Vieux souvenirs.
ZOLA (Emile). — Lourdes.
DAUBET (Léon). — Les North coles.
FRANCE (Anatole). — Le Lya rouge.
PRÉVOST (Marcel). — Demi-Vierge.
LA BÈVE (Jean de). — Badinage.
POUVILLON (Emile). — Bernadette de Lourdes.
BOURGET (Paul). — Cosmopolis.
GYP. — Le Mariage de Chiffon.
FOUCHER (Paul). — Réchauffez-vous.
THEURMET (André). — Tentation.
Au lieu de 3.50 : 2.75 net Franco par poste: 3.25 net

ON TROUVE

A la même Librairie

LE TOUR DU MONDE

Par E. Chardon

Origine à fin 1893. — 66 volumes cartonnés toile rouge. 550 fr. au lieu de 957. Payable 50 francs par mois. Bel exemplaire à l'état de neuf de cette publication qui comprend actuellement 66 volumes contenant 430 voyages et environ 18.500 gravures, 700 cartes ou plans.

Matériel d'imprimerie
3. DELAÏE
Rue de la République, 11 - LYON
PHOTOGRAVURE
Illustration commerciale
Catalogues commerciaux
Installation rapide d'imprimeries

ON DEMANDE

une jeune femme instruite et bien élevée comme dame de compagnie d'une jeune fille dans une famille.
On passe l'hiver à Nice et une partie de l'été en voyage. Ecrire à M. Serrigny, au bureau du journal.

Feuilleton du NOUVEAU LYON du 15 février 1895 N° 40

PARADIS PERDU

PAR Jules Mary

— Oui, c'est vrai, personne. Mais voyez-vous, monsieur Renaudière, je ne suis qu'un paysanne, moi; eh bien! écoutez ce que je pense: on n'arrive pas, comme cela, du premier coup, à commettre un crime pareil à celui-là... Non, il faut avoir été criminel avant cela... Je suis sûre que vous n'en êtes pas à votre premier coup.

Quand je dirai cela à vos juges, on cherchera dans votre vie et si l'on n'y trouve rien, eh bien! moi, monsieur Renaudière, ça m'étonnerait.

— Tais-toi ou prends garde!

— Allons, partez d'ici!

Renaudière et la Heugne se regardèrent. Il y avait dans ce regard, je ne sais quelle convention monstrueuse.

— Tu parles, la vieille?

— C'est bien sûr?

— Oui, c'est sûr, ça l'est! Et tout de suite.

Elle se dirigea vers la porte.

Renaudière la devança.

— Moi, je te dis que tu ne parleras pas.

— Et qui m'empêcherait?

— Moi.

— Comment?

— Parbleu, tu vas le voir.

Ses deux mains s'étendirent; les doigts largement écartés étreignirent le cou de

Virginie.

Elle râla.

— Au secours!

Mais le cri resta dans sa gorge.

Elle était debout, la langue entre les dents, les yeux hors de la tête, dans les bras de Renaudière qui la soutenait.

La Heugne, terrifiée, regardait dans le fond, avec des yeux fous.

Dehors, on entendit:

Hé! qu'est-ce qu'il m'arrive!

Qu'on m'appelle! Virginie!

J'en suis heureuse comme un roi.

Quand je me rougis la gorge.

C'était Mire-à-Mort qui passait.

En même temps on entendit aussi les clochettes d'un troupeau de vaches conduit sur les anciennes pelouses, devant le château.

Et Renaudière avec un rire démon:

— Comme cela, tu ne parleras pas, vois-tu!

Virginie ne faisait aucun mouvement.

Elle ne se défendait même pas.

Tout à coup sa tête, au lieu de rester raide et droite, retomba inerte sur le bras du misérable.

Il la serrait toujours.

Le corps de la vieille s'abandonna. Il la laissa tomber.

Elle ne bougea plus. Elle était morte.

— Ah! mon Dieu, murmurait la Heugne dont tous les membres étaient agités par un horrible tremblement. Ah! mon Dieu, qu'est-ce que nous allons devenir...

Et son regard se porta instinctivement vers le corps immobile du père Courageot, comme si elle avait eu quelque chose à redouter de ce témoin à jamais muet.

Renaudière était dans une sorte d'ivresse furieuse...

— Allons, dit-il, il y va de la vie, cette fois, dépêchons-nous.

La Heugne avait gardé les clefs. Elle se rapprocha. Ses jambes la soutenaient à peine. Elle essaya d'ouvrir les tiroirs, mais elle tremblait si fort qu'elle n'y parvenait pas et ses clefs inhabiles faisaient, sur l'accrochage ciré, le long des serrures, des éraflures très visibles.

— Donne! dit-il impatient.

Il lui arracha les clefs et s'en servit.

Il ouvrit le premier tiroir.

Et les deux misérables se regardèrent, plus pâles encore, certes, que lorsque tout à l'heure Virginie était morte.

Le tiroir était vide.

Vite, Renaudière ouvre le second et sa main trembla aussi, cette fois, comme tremblait celle de la Heugne.

Dans le second tiroir, rien.

Dans le troisième, rien encore.

Dans les deux derniers, rien non plus.

Alors, une rage folle s'empara de Renaudière. Il se précipita sur la paysanne, la secoua dans ses mains puissantes.

Elle croit qu'il va faire d'elle ce qu'il a fait de Virginie.

— Au secours! au secours!

— Pourquoi m'as-tu menti?

— J'en ai pas menti. J'avais vu, j'avais bien vu!